

Sommaire des recommandations

Il est à noter que l'estimation des impacts des recommandations suivantes se superpose et n'est pas cumulative. Aussi, il faut comprendre que ces données offrent un aperçu de l'ordre de grandeur du gain potentiel maximal, en mètres cubes par année, et ne constitue donc pas une évaluation précise.

Volet Maximisation de la possibilité forestière ÉLÉMENTS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Recommandation	Impact potentiel maximal par année
1 Que le gouvernement augmente la contribution du territoire forestier au-delà de la limite nordique des forêts attribuables dans l'atteinte des objectifs de conservation (aires protégées, vieilles forêts, habitat du caribou forestier, etc.);	De l'ordre de 1 000 000 m ³ , 1 000 emplois directs et 850 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés
2 Que les ministères concernés localisent la majeure partie des nouvelles aires protégées au nord de la limite nordique des forêts attribuables, en consultation avec le milieu régional.	De l'ordre de 225 000 m ³ , 225 emplois directs et 190 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés
3 Que les ministères concernés intègrent dans le réseau des aires protégées les milieux humides d'intérêt, les projets de refuges biologiques et d'écosystèmes forestiers exceptionnels qui bénéficient déjà d'une protection administrative.	De l'ordre de 100 000 m ³ , 100 emplois directs et 85 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés
4 Que la mise en œuvre du Plan d'action provincial pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, annoncé le 5 avril dernier, tienne compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• l'habitat du caribou forestier situé au-delà de la limite nordique des forêts attribuables;• l'impact d'autres mesures de protection telles que le contrôle des prédateurs, dont l'ours, lors de périodes critiques et l'arrêt de la chasse;• le développement d'un nouveau modèle théorique ou une mise à jour du modèle utilisé sur la probabilité de subsistance des populations de caribou forestier, qui serait adapté aux particularités du territoire québécois;• les effets anticipés des changements climatiques sur l'aire de répartition du caribou forestier;• le besoin urgent de réaliser des inventaires exhaustifs des populations de caribou forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'ensemble des forêts aménagées de son aire de répartition.	De l'ordre de 560 000 à 1 800 000 m ³ , soit entre 1 500 et 3 000 emplois (directs et indirects) ainsi qu'entre 476 000 et 1 530 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés

ÉLÉMENTS DE PRODUCTION DE BOIS ET DE CALCUL DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Recommandation	Impact potentiel maximal par année
5 Que le Forestier en chef remplace la méthode de calcul de possibilité forestière basée sur le rendement soutenu par celle sur le rendement durable.	De l'ordre de 300 000 m ³ , soit environ 5 % pendant quelques années, 300 emplois et 255 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés
6 Que le Forestier en chef intègre dans ses calculs de possibilité forestière les données régionales sur la croissance des peuplements soumis à la sylviculture, lesquelles reflètent mieux les rendements obtenus.	De l'ordre de 42 000 m ³ par année pendant 10 ans dans les superficies aménagées en éclaircies précommerciales (3 500 km ²), 40 emplois et 35 tonnes de CO ₂
7 Que l'application très restrictive des contraintes d'aménagement écosystémique (répartition des massifs et maintien des vieilles forêts) soit assouplie.	De l'ordre de 1 800 000 m ³ , soit 1 800 emplois et 1 530 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés
8 Que le gouvernement consacre les budgets sylvicoles nécessaires à la concrétisation de la stratégie régionale de production de bois.	De l'ordre de 2 à 3 000 000 m ³ d'ici à 2050, entre 2 000 et 3 000 emplois et entre 1 700 000 et 2 550 000 tonnes de CO ₂ dans les arbres transformés
9 Que les partenaires participent au fonds d'idéation proposé par le Groupe de travail forêt - fonds sur l'utilisation de la filière feuillue.	Un potentiel d'utilisation de 1 000 000 m ³ en essences feuillues, soit l'équivalent de 850 000 tonnes de CO ₂ séquestrées
10 Que les partenaires établissent des conditions favorables pour que la forêt privée contribue davantage à la maximisation de la possibilité forestière en région.	De l'ordre de 318 000 m ³ , 100 emplois et 270 000 tonnes de CO ₂ séquestrées dans les arbres transformés

Violet Enjeux relatifs à l'arbre

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

Recommandation
11 Que les partenaires impliqués fassent connaître auprès du public la grande rigueur du régime forestier québécois sur le plan environnemental.
12 Que les partenaires communiquent davantage le rôle de la récolte forestière et de l'utilisation du matériau bois dans la lutte contre les changements climatiques.
13 Que les partenaires concernés fassent connaître auprès du grand public la contribution de l'aménagement forestier durable du Québec dans la conservation d'un réservoir mondial de biodiversité.

ÉLÉMENTS DE CERTIFICATION

14 Que les partenaires diffusent le fait que 100 % des forêts régionales aménagées sont certifiées par l'une ou l'autre des normes internationales reconnues.
15 Que les partenaires fassent valoir les avantages environnementaux du matériau bois dans la construction auprès des organismes de certification concernés, notamment le Conseil du bâtiment durable du Canada.
16 Que les organismes de certification forestière reconnaissent l'ensemble du territoire forestier de la région dans l'application de leurs exigences, notamment les surfaces forestières au-delà de la limite nordique des forêts attribuables.